

APPEL A CONVENTIONNEMENT AUDIO

Carte Blanche Partenaires apporte des évolutions à la convention de son réseau d'audioprothésistes et relance l'appel à conventionnement

Suite aux discussions avec la profession, il a été convenu d'un commun accord d'apporter des évolutions à la convention des centres d'audioprothèses de Carte Blanche Partenaires. Dans ce cadre, le réseau Carte Blanche informe les audioprothésistes conventionnés des évolutions apportées au travers d'un avenant au contrat et relance un appel à conventionnement du 27 novembre 2017 au 29 janvier 2018.

Afin de mieux tenir compte des pratiques constatées au sein des centres d'audioprothèses et faciliter l'adhésion d'un plus grand nombre de centres, Carte Blanche Partenaires a apporté diverses évolutions à sa convention des centres d'audioprothèses, en commun accord avec la profession.

Dans ce cadre, le processus de conventionnement est suspendu à partir du 6 novembre 2017, et **réouvrira du 27 novembre 2017 au 29 janvier 2018**. Toute adhésion ultérieure sera possible à partir du 5 mars 2018.

Rappel des grands principes du réseau audio Carte Blanche

En tant que réseau OUVERT, tous les audioprothésistes de France peuvent se conventionner au réseau Carte Blanche dès lors qu'ils s'engagent à respecter des critères qualité et tarifaires spécialement définis dans le respect de la profession. Ce modèle ouvert est la garantie pour les assurés bénéficiaires d'une offre de proximité.

Au-delà des avantages inhérents au modèle *ouvert*, le réseau Audio de Carte Blanche offre un large choix dans les équipements auditifs de qualité (23 fournisseurs d'aide auditive référencés, soit plus de 2000 équipements à la qualité et la traçabilité contrôlées) ainsi que de la visibilité auprès des 7,2 millions de bénéficiaires du réseau Carte Blanche.

Par ailleurs, le réseau Carte Blanche met en avant les centres proposant des expertises spécifiques pour un suivi personnalisé, telles que l'adaptation pré-implantation cochléaire, le suivi et le réglage d'une personne implantée cochléaire, ou l'adaptation audio-prothétique de l'enfant.

Principales évolutions apportées à la convention

Contact presse

Hélène BURY

Responsable Communication Carte Blanche Partenaires

Tél : 01 53 24 04 38

helene.bury@carteblanchepartenaires.fr

1. **Une Charte de bonnes pratiques pour les centres et corners** : Afin de promouvoir les bonnes pratiques du métier de l'audioprothésiste au sein des Centres et Corners, Carte Blanche Partenaires participera, à la demande de la profession, aux travaux de rédaction d'une Charte de bonnes pratiques.
2. **L'Offre Accès** : Afin de que le prix d'une aide auditive ne constitue pas un frein à l'appareillage, l'audioprothésiste partenaire s'engage à remettre systématiquement un document d'information présentant, parmi ses gammes, une offre dont le prix ne devra pas excéder 790€ TTC. La présentation de cette offre n'est qu'une information délivrée ; elle ne constitue pas une réponse au besoin de la totalité des patients.
3. **Actions de prévention** : des informations pédagogiques sur la santé auditive doivent être mises à disposition au sein du centre, sous forme de brochure, prospectus, affiches ou écran, disponibles en libre accès et de manière permanente.
4. **La mesure de la qualité de suivi** : Carte Blanche Partenaires sera destinataire de statistiques annuelles par Centre et par Enseigne sur la qualité de suivi du patient appareillé. Ces indicateurs de mesure sont en cours de définition conjointement par la profession et Carte Blanche Partenaires.
5. **Suppression de la majoration tarifaire, mise en avant des services supplémentaires auprès des bénéficiaires** (tels que l'accès PMR, la réparation sur place ou sur RDV, la démarche qualité (certification/questionnaire de satisfaction), la prise de RDV en ligne, la proposition d'accessoires ou d'aides techniques à la vie quotidienne des personnes appareillées, et l'acceptation de la carte vitale) **via l'annuaire de géolocalisation**, pour favoriser leur orientation selon leur besoin.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

À propos de Carte Blanche Partenaires :

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 160 000 partenaires.
www.cartelblanchepartenaires.fr

Contact presse

Hélène BURY
Responsable Communication Carte Blanche Partenaires
Tél : 01 53 24 04 38
helene.bury@cartelblanchepartenaires.fr